

**IMPORTANT : LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT DES ENTENTES D'UTILISATEUR FINAL POUR PLUSIEURS PRODUITS INTÉGRANT LA TECHNOLOGIE DE DIFFUSION DE ROKU, INC. VEUILLEZ PARCOURIR ET EXAMINER ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS DE L'ENTENTE D'UTILISATEUR FINAL INDIQUÉES CI-DESSOUS QUI S'APPLIQUENT AU PRODUIT SPÉCIFIQUE QUE VOUS AVEZ ACHETÉ OU AJOUTÉ À VOTRE COMPTE ROKU. VOTRE UTILISATION DU PRODUIT ROKU EST RÉGIE PAR L'ENTENTE D'UTILISATEUR FINAL EN VIGUEUR POUR LEDIT PRODUIT AU MOMENT DE L'ACTIVATION DU PRODUIT, ET VOTRE ACCEPTATION ET VOTRE RECONNAISSANCE DE LADITE ENTENTE D'UTILISATEUR FINAL SONT REQUISES POUR TOUTE UTILISATION DUDIT PRODUIT.**

**SACHEZ QUE L'ENTENTE D'UTILISATEUR FINAL QUI ACCOMPAGNE VOTRE PRODUIT AU MOMENT DE L'ACHAT (LE CAS ÉCHÉANT) PEUT DIFFÉRER DE LA VERSION DE L'ENTENTE ÉNONCÉE CI-DESSOUS. DANS CE CAS, LA VERSION FOURNIE CI-DESSOUS S'APPLIQUE DANS SON INTÉGRALITÉ ET PRÉVAUDRA EN CAS DE CONFLIT, IL EST DONC IMPORTANT QUE VOUS LISIEZ ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS ÉNONCÉES CI-DESSOUS AVANT DE CRÉER UN COMPTE ROKU, D'AJOUTER VOTRE NOUVEAU PRODUIT À VOTRE COMPTE ROKU EXISTANT OU D'UTILISER VOTRE NOUVEAU PRODUIT.**

#### **ENTENTE D'UTILISATEUR FINAL (POUR LES LECTEURS ROKU)**

**IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE ENTENTE ET SI VOUS DISEZ D'UN LECTEUR ROKU (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, ROKU 1, ROKU 2, ROKU 3, LA CLÉ DE DIFFUSION EN CONTINU ROKU STREAMING STICK, ROKU LT, ROKU HD, ROKU XD, ROKU2 HD, ROKU2 XD ET ROKU2 XS). PRENEZ ÉGALEMENT CONNAISSANCE DES RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT FOURNIS AVEC VOTRE LECTEUR ROKU.**

#### **Objet et champ d'application de l'entente**

La présente Entente d'utilisateur final du Lecteur Roku (l'« **Entente** ») constitue une entente légale entre vous (« **Vous** ») et Roku, Inc. (« **Roku** ») régissant Votre utilisation de : (i) tout lecteur Roku affichant un contenu numérique distribué sur Internet (« **Lecteur** »), (ii) tout micrologiciel et logiciel que Roku a préinstallé sur le Lecteur et mise à jour du micrologiciel et logiciel que Roku met à disposition pour le Lecteur (le micrologiciel, le logiciel et la mise à jour étant collectivement désignés le « **Logiciel** »); et (iii) de la boutique de canaux Roku accessible par le menu à l'écran du Lecteur (la « **Boutique de canaux** »). En créant un compte sur le site Internet de Roku (un « **Compte Roku** ») ou en utilisant un Lecteur, Vous consentez à être lié par les termes et conditions de la présente Entente. Si Vous ne consentez pas à ces termes et conditions, Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Lecteur ou le Logiciel ni à accéder à la Boutique de canaux. Si Vous ne consentez pas à ces termes et conditions et que Vous êtes à l'intérieur de la période de temps allouée pour effectuer un retour selon la politique de retour applicable, Vous pouvez retourner le Lecteur là où Vous l'avez obtenu pour remboursement, en conformité avec les dispositions de ladite politique de retour. Vous acceptez de procéder à une réinitialisation aux paramètres d'usine du Lecteur avant de le renvoyer. Pour obtenir des instructions sur la réinitialisation de votre Lecteur, veuillez consulter le site <http://support.roku.ca>.

Aux fins de cette Entente, « **Canal** » signifie toute application pouvant être disponible de temps à autre dans la Boutique de Canaux, incluant, sans limitation, des applications pour accéder, afficher ou lire des vidéos, fichiers audio, photos, jeux, textes ou graphiques; « **Contenu** » signifie les vidéos, fichiers audio, photos, jeux, textes, graphiques et autre matériel audio ou visuel; et « **Fournisseur de contenu** » signifie toute tierce partie qui fournit de la vidéo, des fichiers audio, photo, des jeux, du texte, des graphiques ou d'autre matériel audio ou visuel accessible par le biais de la Boutique de canaux et le Lecteur.

#### **Modifications à la présente Entente**

Roku se réserve le droit de modifier la présente Entente en tout temps, en tout ou en partie, à son entière discrétion. De telles modifications seront effectives immédiatement suivant la publication de l'Entente modifiée sur le site Internet de Roku ou via le Lecteur. À sa seule option, Roku peut aussi Vous aviser de telles modifications à l'Entente en Vous transmettant un avis à la dernière adresse de courriel que Vous avez fournie à Roku. Vous consentez à fournir des renseignements complets et précis au moment de créer Votre Compte Roku et Vous consentez à mettre à jour, sans délai, les renseignements qui s'y trouvent (incluant les coordonnées) afin de garder les renseignements complets et précis. Suivant la publication de l'Entente modifiée, de l'une ou l'autre des façons mentionnées ci-dessus, l'utilisation continue de Votre Lecteur ou l'accès continu à votre Compte Roku, constituera Votre consentement exprès à être lié par les termes et conditions de l'Entente modifiée. Vous comprenez que si Vous ne consentez pas aux termes et conditions de l'Entente modifiée, Roku peut retirer le droit qui Vous est accordé

d'utiliser le Lecteur, limiter Votre accès à Votre Compte Roku et à la Boutique de canaux et/ou cesser de fournir toute mise à jour, mise à niveau ou amélioration de votre Lecteur.

### **Utilisation autorisée et restrictions**

Le Lecteur, le Logiciel et la Boutique de canaux sont destinés à un usage personnel et non commercial uniquement. La copie ou la distribution de tout Logiciel ou Contenu délivré par le biais du Logiciel dans le Lecteur est strictement défendue. Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser le Lecteur pour accéder, ou tenter d'accéder, à tout Contenu en dehors du pays ou de l'emplacement approuvé par Roku ou le tiers ayant fourni un tel Contenu. Excepté lorsque expressément prévu aux termes de l'Entente, aucun droit de propriété intellectuelle ne Vous est consenti dans le Lecteur, le Logiciel, la Boutique de canaux ou le Contenu, incluant, sans limitation, tout droit sur des brevets, inventions, améliorations, design, marques de commerce ou droits d'auteur, ni aucun droit sur tout renseignement confidentiel ou secret de commerce. Tous les droits qui ne sont pas expressément consentis en Votre faveur aux termes de la présente Entente sont réservés exclusivement à Roku ou à ses concédants de licence applicables. Vous ne pouvez retirer ou altérer une marque de commerce, un logo, un droit d'auteur ou un autre avis de propriété intellectuelle sur ou dans le Lecteur, le Logiciel ou le Contenu.

Le Logiciel est la propriété de Roku ou d'une tierce partie licenciée et peut être utilisé uniquement avec le Lecteur. Sous réserve des termes de la présente Entente et, le cas échéant, des licences de tiers applicables, Roku consent en Votre faveur une licence non exclusive et non cessible Vous permettant d'utiliser le Logiciel et toute version mise à jour qui pourra Vous être fournie par Roku uniquement tel qu'incorporé dans le Lecteur. Ceci constitue une licence et non une vente. Vous n'êtes pas autorisé(e) à : (i) copier, accorder une sous-licence, louer ou vendre le Logiciel, (ii) distribuer ou autrement transférer le Logiciel en faveur de quiconque, sauf tel qu'incorporé dans le Lecteur, à condition toutefois que Vous ne reteniez pas quelconque copie du Logiciel et que le destinataire du Logiciel lise et accepte les termes et conditions de cette Entente (incluant ses amendements); (iii) modifier, adapter, altérer, traduire ou créer un dérivé du Logiciel (sauf si, et uniquement dans la mesure où, l'une quelconque des restrictions précédentes est interdite par la loi applicable, ou dans la mesure autorisée par les conditions de licence régissant tout code placé sous une licence distincte et qui serait inclus dans le Logiciel); (iv) décompiler, désassembler, procéder à une ingénierie inverse ou autrement dériver le code source ou tenter de dériver le code source du Logiciel; v) neutraliser, contourner et interférer avec un quelconque mécanisme de sécurité ou une mesure de contrôle d'accès ou (vi) permettre que soit effectué par un tiers, pour Votre bénéfice, l'un ou l'autre des éléments mentionnés ci-dessus. Cette licence ne confère aucun droit d'obtenir de futures mises à niveau, mises à jour ou suppléments sur un Logiciel. Votre droit d'utiliser le Logiciel, le Lecteur, la Boutique de canaux ou Votre Compte Roku sera immédiatement révoqué en cas de violation des dispositions applicables de la présente Entente.

### **Mises à jour logicielles**

**ROKU SE RÉSERVE LE DROIT DE METTRE À JOUR LE LOGICIEL DE TEMPS À AUTRE, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, ET DE FOURNIR DES MISES À JOUR DE VOTRE LECTEUR VIA INTERNET, INCLUANT DES CORRECTIFS DE BOGUES ET DES MISES À JOUR SUSCEPTIBLES D'AJOUTER, DE MODIFIER OU DE RETIRER DES FONCTIONS ET CARACTÉRISTIQUES, INCLUANT, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LE CHANGEMENT DE L'INTERFACE D'UTILISATION OU LA MANIÈRE D'ACCÉDER AU CONTENU PAR LE BIAIS DU LECTEUR.**

### **Code placé sous une licence distincte**

Certains composants logiciels du Logiciel sont offerts sous des conditions de licence tierce distinctes (« **Code placé sous une licence distincte** »), et votre droit d'utilisation d'un tel code est régi par les conditions dudit code. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site [www.roku.com/ca-fr/separatelylicensedcode](http://www.roku.com/ca-fr/separatelylicensedcode).

### **Accès au Contenu : Comptes Roku**

#### **Définitions supplémentaires applicables à cette section :**

- « **Canaux publics** » signifie les Canaux qui sont généralement disponibles à tous les utilisateurs Roku et visibles dans la Boutique de canaux.
- « **Fournisseur de contenu** » signifie une tierce partie qui fournit le Contenu accessible par le biais de la Boutique de canaux et le Lecteur.
- « **Frais d'abonnement** » signifie les frais mensuels ou annuels facturés afin d'accéder à la Programmation payante sélectionnée.
- « **Frais uniques** » signifie les frais uniques payables pour accéder à la Programmation payante sélectionnée.
- « **Programmation payante** » signifie le Contenu spécifique disponible pour les utilisateurs finaux du Lecteur qui consentent à payer les frais applicables pour accéder au Contenu.

#### **Ouvrir un compte**

Le Lecteur est activé pour Vous permettre d'accéder au Contenu fourni par les différents Fournisseurs de contenu. Afin d'accéder au Contenu disponible par le biais du Lecteur, Vous devez créer un compte Roku sur notre site Internet et

fournir Votre numéro de carte de crédit ou les renseignements de Votre compte PayPal sur lequel Vos frais de Programmation payante seront facturés. Si Vous le désirez, un NIP peut être requis pour accéder à certaines Programmes payantes. Si vous préférez utiliser un NIP, Vous devez choisir votre NIP au moment d'établir Vos préférences dans votre Compte Roku. Par le biais de Votre Compte Roku, Vous aurez l'opportunité d'examiner le résumé mensuel de Vos frais. De plus, pour certains Contenus, vous devrez peut-être maintenir Votre compte actif et valide, en règle auprès d'un ou de plusieurs Fournisseurs de contenu. Vous devez respecter les termes de la présente Entente et des services Roku, ainsi que de tout Fournisseur de contenu proposant le contenu auquel Vous aurez choisi d'accéder. Roku peut ajouter ou retirer des Fournisseurs de contenu, Canal et/ou Contenu, de temps à autre, à son entière discrétion. Roku se réserve le droit de Vous retirer l'accès, à partir de Votre Lecteur, à tout Contenu et/ou Canal si Roku a des raisons de croire que le Lecteur est volé, piraté ou compromis ou que le Contenu ou le Canal n'est pas dûment autorisé, viole une loi ou a été fourni par un Fournisseur de contenu en violation avec toute entente entre le Fournisseur de contenu et Roku. Vous avez la responsabilité de vous assurer que tout Contenu interdit au mineur n'est pas vu par une personne n'ayant pas l'âge minimal requis, comme déterminé par la loi, la réglementation ou le Fournisseur de contenu.

## **Frais et droits**

Lorsque Roku administre et traite Vos paiements pour la Programmation payante, les termes suivants s'appliquent :

*Frais uniques de programmation.* Pour les Canaux publics, Votre compte sera facturé en totalité lorsque Vous confirmez Votre achat d'accès à un Canal. En ce qui concerne les Canaux privés, un montant Vous sera facturé une fois que le Canal apparaît comme option dans Votre gamme de Canaux et après que Vous avez confirmé Votre achat de l'accès à ce Canal. En ce qui concerne le Contenu et les services achetés de tout Canal public ou privé, Votre compte sera facturé en totalité une fois Votre achat confirmé.

*Abonnement à la Programmation payante.* Votre sélection initiale à l'Abonnement de la Programmation payante déterminera la date de facturation pour tous les Frais d'abonnement mensuel et annuel futurs. Tous les Frais d'Abonnement seront facturés pour la durée complète de la période d'Abonnement applicable, c'est-à-dire pour le mois ou l'année, selon le cas, au moment de la demande d'Abonnement et calculés au prorata des mois applicables. Lorsque le premier mois est facturé au prorata, le deuxième mois et tous les autres frais subséquents applicables à Votre compte le seront pour le plein montant des Frais d'Abonnement mensuel ou annuel, le cas échéant.

*Taxe de vente.* Votre achat peut être assujéti à une taxe de vente, laquelle peut ne pas être incluse dans les prix affichés sur l'écran d'achat. Si un article acheté est assujéti à une taxe de vente, ladite taxe apparaîtra sur la facture afférente à cet achat. Le montant de la taxe facturée sur Votre achat dépendra de divers facteurs, incluant l'article acheté et le taux de taxe applicable en vigueur au moment de Votre achat. Ces facteurs peuvent varier entre le moment où Vous passez commande et le moment où l'autorisation de paiement sur la carte de crédit est obtenue, ce qui peut avoir une incidence sur le calcul de la taxe de vente.

*Renouvellements et annulations.* Tous les abonnements seront automatiquement renouvelés jusqu'à ce qu'ils soient annulés par Vous. Les détails concernant l'annulation d'un abonnement sont disponibles en saisissant les mots clés « annuler abonnement » dans la boîte de question à l'adresse [support.roku.ca](http://support.roku.ca). Si un abonnement est annulé au cours de la période d'abonnement, l'abonnement se terminera uniquement à la fin de la période d'abonnement. Vous continuerez de recevoir le Contenu jusqu'à ce que la période d'abonnement soit terminée. Les frais associés à un abonnement annulé avant la fin de la période d'abonnement ne seront pas remboursés.

*Crédit/Politique de remboursement.* Les crédits et remboursements seront émis uniquement en conformité avec les termes affichés à l'adresse [support.roku.ca](http://support.roku.ca). Pour plus de détails, rendez-vous à l'adresse [support.roku.ca](http://support.roku.ca) et saisissez les mots clés « politique crédit » dans la boîte de question.

## **Politique de confidentialité et consentement à l'utilisation des données**

La politique de confidentialité de Roku, disponible sur cette page [www.roku.com/ca-fr/privacy](http://www.roku.com/ca-fr/privacy) (« **Politique de confidentialité** »), explique les politiques de Roku concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements que Vous fournissez par l'intermédiaire des lecteurs Roku, des sites Internet de Roku ou de vos appareils mobiles. En acceptant d'être lié(e) par les termes et conditions de la présente Entente, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements Vous concernant, comme décrit dans la Politique de confidentialité. Vous devez prendre connaissance de la Politique de confidentialité avant de créer Votre Compte Roku, avant de relier le Lecteur à tout Compte Roku existant et avant d'utiliser le Lecteur. Les politiques et autres contenus des pages web Roku visés par cette Entente peuvent être modifiés par Roku, de temps à autre, à sa seule discrétion, sans préavis.

## **Recherche vocale**

Certains dispositifs de télécommande compatibles avec le Lecteur Vous permettent d'utiliser Votre voix pour rechercher du contenu sur Votre Lecteur à l'aide de la recherche vocale. Lorsque Vous choisissez d'utiliser la fonctionnalité de recherche vocale, Vous consentez à ce que Roku, ou un fournisseur tiers retenu par Roku, enregistre, traite et stocke Vos données vocales (p. ex., un enregistrement et l'interprétation de ce qui a été dit), et utilise ces données vocales conjointement avec d'autres renseignements sur Votre Lecteur (p. ex., un identificateur de dispositifs), dans le but de Vous offrir des services liés à la recherche vocale, d'améliorer la précision et la qualité du service, et à toutes autres fins décrites dans la Politique de confidentialité de Roku. Pour en savoir plus sur la recherche vocale, consultez les pages FAQ du site Internet de Roku sur le site <http://support.roku.ca>.

### **Messages publicitaires et promotionnels**

Roku et les Fournisseurs de contenu se réservent le droit de Vous livrer et d'afficher des messages publicitaires et promotionnels via le Logiciel incorporé dans le Lecteur et d'inclure lesdits messages publicitaires et promotionnels dans ou avec toute interface d'utilisateur, avis ou Contenu affiché par le biais du Logiciel incorporé dans le Lecteur.

### **Exclusion de garantie**

**À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE QUI ACCOMPAGNE VOTRE PRODUIT ET DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LE LECTEUR, LES CODES SOUS LICENCE DISTINCTE, LE LOGICIEL ET LA BOUTIQUE DE CANAUX, DE MÊME QUE TOUS LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR CEUX-CI SONT DONNÉS « TELS QUELS » ET « EN FONCTION DE LEUR DISPONIBILITÉ », AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS ET SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. PAR LES PRÉSENTES, ROKU SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET OBLIGATION EN RAPPORT AVEC LE LECTEUR, LES CODES SOUS LICENCE DISTINCTE, LE LOGICIEL ET LA BOUTIQUE DE CANAUX, DE MÊME QUE TOUS LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR CEUX-CI, QU'ELLES SOIENT, EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES, INCLUANT, MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES ET AUTRES OBLIGATIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE FIABILITÉ OU DE DISPONIBILITÉ, D'EXACTITUDE, DE JOUISSANCE PAISIBLE, DE POSSESSION PAISIBLE, D'EFFORT DE RÉALISATION, D'ABSENCE DE VIRUS OU DE DILIGENCE ET DE COMPÉTENCE RAISONNABLES, ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. ROKU ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CONCÉDANTS DE LICENCE ET FOURNISSEURS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE (I) CONCERNANT L'ABSENCE DE PERTURBATIONS LORS DE VOTRE UTILISATION DU LECTEUR, DU LOGICIEL, DES CODES SOUS LICENCE DISTINCTE OU DE LA BOUTIQUE DE CANAUX, (II) QUE LES FONCTIONS INCLUES OU LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR CEUX-CI RÉPONDENT À VOS BESOINS, (III) QUE LE FONCTIONNEMENT DE CE QUI PRÉCÈDE SERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR OU (IV) QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE QUI ACCOMPAGNE VOTRE PRODUIT, ET DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, AUCUN RENSEIGNEMENT NI AUCUNE RECOMMANDATION, VERBALE OU ÉCRITE, FOURNIE PAR ROKU OU SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS NE CONSTITUERA UNE QUELCONQUE GARANTIE ET VOUS ASSUMEREZ LA TOTALITÉ DES COÛTS D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION ET DE CORRECTION NÉCESSAIRES. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS DE GARANTIE IMPLICITE. DANS PAREIL CAS, LES LIMITATIONS DE GARANTIE SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS, LESQUELS VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.**

### **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

**À CONDITION QUE CE NE SOIT PAS INTERDIT PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS ROKU, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE (A) TOUTE LÉSION CORPORELLE OU TOUT DOMMAGE MATÉRIEL; OU (B) TOUT DOMMAGE DIRECT, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE, INDIRECT OU PUNITIF OU POUR TOUTE PERTE DE REVENUS, PROFITS OU DONNÉES OU UTILISATION OU POUR LES COÛTS DE REMPLACEMENT DE BIENS, SANS ÉGARD AU FONDAMENT (CONTRACTUEL OU DÉLICITUEL, INCLUANT LA NÉGLIGENCE), RÉSULTANT DE OU RELIÉ À TOUT LECTEUR, COMPTE ROKU, BOUTIQUE DE CANAUX, LOGICIEL, CONTENU D'UNE TIERCE PARTIE, CODE SOUS LICENCE DISTINCTE OU VOTRE UTILISATION DE CEUX-CI. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ POUR CERTAINS DOMMAGES ET, PAR CONSÉQUENT, LES LIMITATIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI ET EN DEHORS DE CE QUE LA LOI POURRAIT EXIGER DANS LES CAS IMPLIQUANT DES LÉSIONS PERSONNELLES, VOUS ACCEPTEZ QUE LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE TOTALE DE ROKU, DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, DE SES CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU DE SES FOURNISSEURS, INCLUANT TOUTE RESPONSABILITÉ LIÉE À TOUT LECTEUR, COMPTE ROKU, BOUTIQUE DE CANAUX, LOGICIEL, CONTENU D'UNE TIERCE PARTIE ET CODE SOUS LICENCE DISTINCTE, NE POURRA EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DE VOTRE LECTEUR. LA PRÉSENTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE MÊME SI LE RECOURS PROPOSÉ DANS LA PRÉSENTE N'ATTEINT PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL ET MÊME SI ROKU, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU SES FOURNISSEURS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ.**

## Contrôles à l'exportation

Vous acceptez de ne pas télécharger tout Contenu ou le Logiciel, ni autrement exporter ou réexporter un Lecteur ou le Logiciel à l'intérieur de (ou à un ressortissant ou résident de) Cuba, Iraq, Libye, Corée du Nord, Iran, Syrie ou tout autre pays à qui les États-Unis ont imposé un embargo, ou vers quiconque figurant sur le document U.S. Treasury Department's List of Specially Designated Nationals ou US Commerce Department's table of Denial Orders. En utilisant un Lecteur, la Boutique de canaux ou le Logiciel, Vous déclarez et garantissez que Vous n'êtes pas situé dans, sous le contrôle de, ni un ressortissant ou un résident d'un tel pays ou que Vous ne figurez pas sur un des documents mentionnés ci-devant.

## Résolution de différend par Arbitrage, avec renonciation aux recours collectifs et choix de la Loi

1 Le département du service à la clientèle de Roku est disponible pour entendre tout problème concernant ses produits et services. Vous pouvez communiquer avec lui par tous moyens indiqués sur le site Internet de Roku à l'adresse [support.roku.ca](http://support.roku.ca). Si Roku ne peut résoudre, à Votre satisfaction, le problème que Vous avez (ou si Roku ne peut résoudre un problème existant entre Vous et Roku après avoir tenté de le faire de façon informelle), Vous et Roku consentez dès lors à être liés par la procédure ci-après afin de résoudre toute réclamation découlant ou reliée à tout aspect de la présente Entente, que ce soit sur la base d'un contrat, d'un délit civil, d'un statut, d'une fraude, d'une déclaration trompeuse ou de tout autre fondement juridique, incluant, mais sans limitation, les réclamations reliées à cette Entente, sa formation, son caractère exécutoire, son exécution ou sa violation, ainsi que les réclamations reliées à la publicité, le Logiciel, le Lecteur, le compte Roku, la Boutique de canaux ou à Votre utilisation de ces dispositifs. De telles réclamations sont désignées individuellement comme étant une « Réclamation » et collectivement comme étant des « Réclamations ».

**2 VOUS ET ROKU CONSENTEZ À CE QUE TOUTE RÉCLAMATION SOIT TRANCHÉE DE FAÇON DÉFINITIVE PAR ARBITRAGE, À L'EXCEPTION DES RÉCLAMATIONS QUI FIGURENT AU PARAGRAPHE 4 CI-APRÈS.** L'arbitrage doit avoir lieu dans le comté de Santa Clara, en Californie, et doit être administré par l'American Arbitration Association (l'« AAA ») suivant les règles en vigueur de l'AAA, incluant (le cas échéant) les Procédures Additionnelles de l'AAA concernant les différends de consommateurs. Soyez informé qu'il n'y a aucun juge ni jury en arbitrage. Les procédures d'arbitrage sont simplifiées et plus limitées que les règles applicables devant les tribunaux et la révision des décisions de l'arbitre par un tribunal est limitée. **VOUS ET ROKU CONSENTEZ DE PLUS À CE QUE CHACUN DE VOUS ET ROKU PUISSE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET NON À TITRE DE REQUÉRANT OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS TOUTE ACTION OU TOUT RECOURS COLLECTIF. L'ARBITRE NE PEUT CONSOLIDER OU JOINDRE PLUS D'UNE RÉCLAMATION PAR PERSONNE ET NE PEUT PRÉSIDER AUCUN RECOURS CONSOLIDÉ OU COLLECTIF. L'ARBITRE PEUT ACCORDER TOUTE FORME DE RÉPARATION (INCLUANT UNE RÉPARATION MONÉTAIRE, INJONCTION OU MESURE DÉCLARATOIRE) SUR UNE BASE INDIVIDUELLE SEULEMENT ET NE PEUT ACCORDER AUCUNE FORME DE RÉPARATION CONSOLIDÉE OU COLLECTIVE.** Nonobstant toute disposition contraire, si la renonciation au recours collectif prévue au présent paragraphe est jugée invalide ou non exécutoire ou si un arbitrage est autorisé à procéder sur une base collective, ni Vous ni Roku ne serez dès lors autorisés à soumettre les Réclamations à l'arbitrage. La présente clause d'arbitrage est assujettie au Federal Arbitration Act. La décision de l'arbitre liera Vous et Roku et peut être homologuée par tout tribunal compétent.

3 Vous trouverez les renseignements concernant l'AAA et la façon dont l'arbitrage est initié à l'adresse [www.adr.org](http://www.adr.org) ou en téléphonant au 800-778-7879. Pour toute Réclamation de 75 000 USD et moins, Vous serez responsable des frais initiaux de demande d'arbitrage, jusqu'à concurrence du montant des frais initiaux de la demande que vous auriez été appelé à payer pour une poursuite judiciaire initiée pour ces mêmes Réclamations à l'encontre de Roku devant les tribunaux. Si l'arbitre juge les Réclamations non frivoles, Roku paiera la différence entre de tels frais plus les frais de l'arbitrage. Pour toute Réclamation qui excède 75 000 USD, si Vous êtes en mesure de démontrer que les frais de l'arbitrage sont prohibitifs par rapport aux frais de justice, Roku paiera le montant de Vos frais de demande réels et les frais de l'arbitrage, jugés nécessaires par l'arbitre afin d'éviter que les frais d'arbitrage ne deviennent prohibitifs par rapport aux frais de justice.

4 Cette entente d'arbitrage ne s'applique pas à toute Réclamation (i) à laquelle une partie prend part afin de protéger ses droits de propriété intellectuelle (par exemple, brevet, droit d'auteur, marque de commerce, secret de commerce ou droits moraux, mais n'incluant pas les droits reliés à la protection de ses renseignements personnels ou publicité) ou (ii) pouvant être présentée devant un tribunal de petites créances.

5 Si cette entente d'arbitrage est jugée invalide, non exécutoire ou inapplicable pour une Réclamation donnée, toute procédure visant à résoudre telle Réclamation devra dès lors être présentée exclusivement devant un tribunal fédéral ayant juridiction dans le District Nord de Californie ou un tribunal d'État du comté de Santa Clara en Californie. Vous consentez irrévocablement à la juridiction exclusive de ces tribunaux.

6 **Droit de 30 jours pour se retirer :** Vous avez le droit de Vous retirer de cette entente d'arbitrage en transmettant un avis écrit de Votre décision de Vous retirer à l'adresse suivante : Legal Department, Roku Inc., 12980 Saratoga Avenue, Suite D., Saratoga, California 95070, à condition toutefois que le cachet de la poste de cet avis démontre qu'il ne s'est pas écoulé



plus de 30 jours suivant le premier des événements à survenir entre : (i) l'achat de Votre Lecteur, (ii) Votre réception du Lecteur, (iii) la création de Votre nouveau Compte Roku si Vous n'aviez pas déjà un Compte Roku avant d'utiliser Votre Lecteur, (iv) l'association de Votre Lecteur à tout Compte Roku, (v) l'utilisation ou l'accès à la Boutique de canaux ou (v) l'utilisation, l'accès ou le téléchargement du Logiciel. Votre avis doit indiquer Votre prénom et nom complets, Votre adresse postale, Votre numéro de téléphone et Votre adresse courriel actuels, le nom du produit et le numéro de série afférent à votre Lecteur, ainsi qu'une copie de la preuve originale de l'achat de votre Lecteur. Si Vous transmettez un avis dans les délais impartis, en conformité avec le présent paragraphe 6, l'entente d'arbitrage ne s'appliquera ni à Vous ni à Roku. Si Vous ne transmettez pas cet avis dans les délais impartis, alors Vous consentez à être lié par cette entente d'arbitrage.

7 Nonobstant toute disposition contraire de cette Entente, Vous reconnaissez que si Roku veut supprimer ou modifier substantiellement l'entente d'arbitrage ci-devant, ladite suppression ou modification ne s'appliquera pas à une Réclamation individuelle pour laquelle Vous avez avisé Roku préalablement à ladite suppression ou modification.

### **Choix de la Loi**

Cette Entente est régie par les lois de l'État de la Californie comme si elle avait été conclue par des résidents de la Californie, sans donner effet aux principes de conflit de lois pouvant trouver application en vertu d'une loi d'une autre juridiction.

### **Divers**

Cette Entente (et le cas échéant, les Conditions d'utilisation de l'Application mobile et les Conditions d'utilisation du site Internet de Roku) constitue l'entente finale, complète et exclusive entre Vous et Roku relativement au Lecteur, à la Boutique de canaux, au compte Roku et au Logiciel et prévaut sur toute autre proposition, publicité, déclaration, convention ou entente, antérieure ou actuelle, verbale ou écrite, portant sur les mêmes sujets. La renonciation à invoquer un cas de défaut à l'un des termes prévus à cette Entente ne doit pas constituer une renonciation à tout autre terme ou défaut qui y est prévu. Si une disposition de cette Entente est déclarée invalide ou non exécutoire par un tribunal compétent, les autres dispositions de l'Entente demeureront en vigueur et continueront d'avoir plein effet.

### **Coordonnées**

Si vous désirez communiquer avec Roku, veuillez nous envoyer votre courrier à l'adresse suivante : Roku, Inc., 12980, Saratoga Avenue, Suite D, Saratoga, CA 95070, États-Unis ou par courriel à l'adresse [customerservice@roku.com](mailto:customerservice@roku.com).

Copyright © 2008-2015 Roku, Inc. Tous droits réservés. Roku et les logos Roku sont des marques déposées de Roku, Inc.

\* \* \* \* \*

## **ENTENTE D'UTILISATEUR FINAL (POUR LE TÉLÉVISEUR INSIGNIA ROKU)**

**IMPORTANT : LISEZ ATTENTIVEMENT LA PRÉSENTE ENTENTE SI VOUS DISPOSEZ D'UN TÉLÉVISEUR INSIGNIA ROKU. EXAMINEZ ÉGALEMENT LE GUIDE DE RENSEIGNEMENTS DU PRODUIT AVANT D'ALLUMER VOTRE TÉLÉVISEUR INSIGNIA ROKU POUR LA PREMIÈRE FOIS.**

### **Objet et champ d'application de l'entente**

La présente Entente d'utilisateur final du téléviseur INSIGNIA Roku (l'« Entente ») constitue l'accord légal conclu entre vous (« **Vous** ») et Roku, Inc. (« **Roku** », « **Nous** » ou « **Notre/Nos** ») régissant Votre utilisation de ce qui suit : (i) le micrologiciel et le logiciel préinstallés sur la télévision que Vous avez achetée et qui utilise la plateforme Roku pour lire du contenu numérique distribué par Internet (la « **Télévision** »), et les mises à jour du micrologiciel et du logiciel proposées par Roku pour la télévision (collectivement dénommées le « **Logiciel** »); et(ii) la Boutique de canaux Roku accessible via le menu sur l'écran de la Télévision (la « **Boutique de canaux** »). En créant un compte sur notre site Internet (un « **Compte Roku** ») ou en utilisant la Télévision, Vous consentez à être lié par les conditions générales de la présente Entente. Si Vous ne consentez pas à ces conditions générales, Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Logiciel ni à accéder à la Boutique de canaux. Si Vous ne consentez pas à ces conditions générales et que Vous êtes à l'intérieur de la période de temps allouée pour effectuer un retour selon la politique de retour applicable, Vous pouvez retourner la Télévision là où Vous l'avez obtenue pour remboursement, en conformité avec les dispositions de ladite politique de retour. Vous acceptez de procéder à une

réinitialisation aux paramètres d'usine de la Télévision avant de la renvoyer. Pour obtenir des instructions sur la réinitialisation de votre Télévision, veuillez consulter le site <http://support.roku.ca>.

Aux fins de cette Entente, « **Canal** » signifie toute application pouvant être disponible de temps à autre dans la Boutique de Canaux, incluant, sans limitation, des applications pour accéder, afficher ou lire des vidéos, fichiers audio, photos, jeux, textes ou graphiques; « **Contenu** » signifie les vidéos, fichiers audio, photos, jeux, textes, graphiques et autre matériel audio ou visuel; et « **Fournisseur de contenu** » signifie toute tierce partie qui fournit de la vidéo, des fichiers audio, des photos, des jeux, du texte, des graphiques ou d'autre matériel audio ou visuel accessible par le biais de la Boutique de canaux et la Télévision.

### **Modifications à la présente Entente**

Roku se réserve le droit de modifier la présente Entente en tout temps, en tout ou en partie, à son entière discrétion. De telles modifications seront effectives immédiatement suivant la publication de l'Entente modifiée sur le site Internet de Roku ou via la Télévision. À sa seule option, Roku peut aussi Vous aviser de telles modifications à l'Entente en Vous transmettant un avis à la dernière adresse de courriel que Vous avez fournie à Roku. Vous consentez à fournir des renseignements complets et précis au moment de créer Votre Compte Roku et Vous consentez à mettre à jour, sans délai, les renseignements qui s'y trouvent (incluant les coordonnées) afin de garder les renseignements complets et précis. Suivant la publication de l'Entente modifiée, de l'une ou l'autre des façons mentionnées ci-dessus, l'utilisation continue de Votre Télévision ou l'accès continu à votre Compte Roku, constituera Votre consentement exprès à être lié par les conditions générales de l'Entente modifiée. Vous comprenez que si Vous ne consentez pas aux conditions générales de l'Entente modifiée, Roku peut retirer le droit qui Vous est accordé d'utiliser le Logiciel, limiter Votre accès à Votre Compte Roku et à la Boutique de canaux et/ou cesser de fournir toute mise à jour, mise à niveau ou amélioration de Votre Télévision.

### **Utilisation autorisée et restrictions**

Le Logiciel et la Boutique de canaux sont destinés à un usage personnel et non commercial uniquement. La copie ou la distribution de tout Logiciel ou Contenu délivré par le biais du Logiciel dans la Télévision est strictement défendue. Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser la Télévision pour accéder, ou tenter d'accéder, à tout Contenu en dehors du pays ou de l'emplacement approuvé par Roku ou le tiers ayant fourni un tel Contenu. Excepté lorsque expressément prévu aux termes de l'Entente, aucun droit de propriété intellectuelle ne Vous est consenti dans le Logiciel, la Boutique de canaux ou le Contenu, incluant, sans limitation, tout droit sur des brevets, inventions, améliorations, design, marques de commerce ou droits d'auteur, ni aucun droit sur tout renseignement confidentiel ou secret de commerce. Tous les droits qui ne sont pas expressément consentis en Votre faveur aux termes de la présente Entente sont réservés exclusivement à Roku ou à une tierce partie licenciée désignée. Vous ne pouvez retirer ou altérer une marque de commerce, un logo, un droit d'auteur ou un autre avis de propriété intellectuelle sur ou dans la Télévision, le Logiciel ou le Contenu.

Le Logiciel est la propriété de Roku ou d'une tierce partie licenciée désignée et peut être utilisé uniquement avec la Télévision. Sous réserve des termes de la présente Entente et, le cas échéant, des licences de tiers applicables, Roku consent en Votre faveur une licence non exclusive et non cessible Vous permettant d'utiliser le Logiciel et toute version mise à jour qui pourra Vous être fournie par Roku uniquement tel qu'incorporé dans la Télévision. Ceci constitue une licence et non une vente. Vous n'êtes pas autorisé(e) à : (i) copier, céder, accorder une sous-licence, louer ou vendre le Logiciel; (ii) distribuer ou autrement transférer le Logiciel en faveur de quiconque, sauf tel qu'incorporé dans la Télévision, à condition toutefois que Vous ne reteniez pas une quelconque copie du Logiciel et que le destinataire du Logiciel lise et accepte les conditions générales de cette Entente (incluant ses amendements); (iii) modifier, adapter, altérer, traduire ou créer un dérivé du Logiciel (sauf si, et uniquement dans la mesure où, l'une quelconque des restrictions précédentes est interdite par la loi applicable, ou dans la mesure autorisée par les conditions de licence régissant tout code placé sous une licence distincte et qui serait inclus dans le Logiciel); (iv) décompiler, désassembler, procéder à une ingénierie inverse ou autrement dériver le code source ou tenter de dériver le code source du Logiciel; (v) neutraliser, contourner et interférer avec un quelconque mécanisme de sécurité ou une mesure de contrôle d'accès; ou (vi) permettre que soit effectué par un tiers, pour Votre bénéfice, l'un ou l'autre des éléments mentionnés ci-dessus. Cette licence ne confère aucun droit d'obtenir de futures mises à niveau, mises à jour ou suppléments sur un Logiciel. Votre droit d'utiliser le Logiciel, la Télévision, la Boutique de canaux ou Votre Compte Roku sera immédiatement révoqué en cas de violation des dispositions applicables de la présente Entente.

### **Mises à jour logicielles**

**ROKU SE RÉSERVE LE DROIT DE METTRE À JOUR LE LOGICIEL DE TEMPS À AUTRE, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, ET DE FOURNIR DES MISES À JOUR DE VOTRE TÉLÉVISION VIA INTERNET, INCLUANT DES CORRECTIFS DE BOGUES ET DES MISES À JOUR SUSCEPTIBLES D'AJOUTER, DE MODIFIER OU DE RETIRER DES FONCTIONS ET CARACTÉRISTIQUES, INCLUANT, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LE CHANGEMENT DE L'INTERFACE D'UTILISATION OU LA MANIÈRE D'ACCÉDER AU CONTENU PAR LE BIAIS DE LA TÉLÉVISION.**

#### Code placé sous une licence distincte

Certains composants logiciels du Logiciel sont offerts sous des conditions de licence tierce distinctes (« **Code placé sous une licence distincte** »), et votre droit d'utilisation d'un tel code est régi par les conditions dudit code. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site [www.roku.com/ca-fr/separatelylicensedcode](http://www.roku.com/ca-fr/separatelylicensedcode).

#### Accès au Contenu : Comptes Roku

Définitions supplémentaires applicables à cette section :

« **Programmation payante** » signifie le Contenu spécifique disponible pour les utilisateurs finaux de la Télévision qui consentent à payer les frais applicables pour accéder au Contenu.

« **Frais unique** » signifie les frais uniques payables pour accéder à la Programmation payante sélectionnée.

« **Canal privé** » désigne un Canal qui est accessible en saisissant sur le site Web de Roku un code de lien fourni par un développeur.

« **Canal public** » désigne un Canal qui est généralement disponible pour tous les utilisateurs Roku et visible dans la Boutique de canaux.

« **Frais d'abonnement** » désigne des frais mensuels ou annuels facturés pour accéder à la Programmation payante sélectionnée.

#### Ouvrir un compte

La Télévision est activée pour Vous permettre d'accéder au Contenu fourni par les différents Fournisseurs de contenu. Afin d'accéder au Contenu disponible par le biais de la Télévision, Vous devez créer un compte Roku sur le site Internet de Roku et fournir Votre numéro de carte de crédit ou les renseignements de Votre compte PayPal sur lequel Vos frais de Programmation payante seront facturés. Si Vous le désirez, un NIP peut être requis pour accéder à certaines Programmes payantes. Si vous préférez utiliser un NIP, Vous devez choisir votre NIP au moment d'établir Vos préférences dans votre Compte Roku. Par le biais de Votre Compte Roku, Vous aurez l'opportunité d'examiner le résumé mensuel de Vos frais. De plus, pour certains Contenus, vous devrez peut-être maintenir Votre compte actif et valide, en règle auprès d'un ou de plusieurs Fournisseurs de contenu. Vous devez respecter les termes de la présente Entente et des services Roku, ainsi que de tout Fournisseur de contenu proposant le Contenu auquel Vous aurez choisi d'accéder. Roku peut ajouter ou retirer des Fournisseurs de contenu, Canal et/ou Contenu, de temps à autre, à son entière discrétion. Roku se réserve le droit de Vous retirer l'accès, à partir de Votre Télévision, à tout Contenu et/ou Canal si Roku a des raisons de croire que la Télévision est volée, piratée ou compromise ou que le Contenu ou le Canal n'est pas dûment autorisé, viole une loi ou a été fourni par un Fournisseur de contenu en violation avec toute entente entre le Fournisseur de contenu et Roku. Vous avez la responsabilité de vous assurer que tout Contenu interdit au mineur n'est pas vu par une personne n'ayant pas l'âge minimal requis, comme déterminé par la loi, la réglementation ou le Fournisseur de contenu.

#### Frais et droits

Lorsque Roku administre et traite Vos paiements pour la Programmation payante, les termes suivants s'appliquent :

*Frais uniques de programmation.* Pour les Canaux publics, Votre compte sera facturé en totalité lorsque Vous confirmez Votre achat d'accès à un Canal. En ce qui concerne les Canaux privés, un montant Vous sera facturé une fois que le Canal apparaît comme option dans Votre gamme de Canaux et après que Vous avez confirmé Votre achat de l'accès à ce Canal. En ce qui concerne le Contenu et les services achetés de tout Canal public ou privé, Votre compte sera facturé en totalité une fois Votre achat confirmé.

*Abonnement à la Programmation payante.* Votre sélection initiale à l'Abonnement de la Programmation payante déterminera la date de facturation pour tous les Frais d'abonnement mensuel et annuel futurs. Tous les Frais d'Abonnement seront facturés pour la durée complète de la période d'Abonnement applicable, c'est-à-dire pour le mois ou l'année, selon le cas, au moment de la demande d'Abonnement et calculés au prorata des mois applicables.



Lorsque le premier mois est facturé au prorata, le deuxième mois et tous les autres frais subséquents applicables à Votre compte le seront pour le plein montant des Frais d'Abonnement mensuel ou annuel, le cas échéant.

*Taxe de vente.* Votre achat peut être assujéti à une taxe de vente, laquelle peut ne pas être incluse dans les prix affichés sur l'écran d'achat. Si un article acheté est assujéti à une taxe de vente, ladite taxe apparaîtra sur la facture afférente à cet achat. Le montant de la taxe facturé sur Votre achat dépendra de divers facteurs, incluant l'article acheté et le taux de taxe applicable en vigueur au moment de Votre achat. Ces facteurs peuvent varier entre le moment où Vous passez commande et le moment où l'autorisation de paiement sur la carte de crédit est obtenue, ce qui peut avoir une incidence sur le calcul de la taxe de vente.

*Renouvellements et annulations.* Tous les abonnements seront automatiquement renouvelés jusqu'à ce qu'ils soient annulés par Vous. Les détails concernant l'annulation d'un abonnement sont disponibles en saisissant les mots clés « annuler abonnement » dans la boîte de question à l'adresse <http://support.roku.ca>. Si un abonnement est annulé au cours de la période d'abonnement, l'abonnement se terminera uniquement à la fin de la période prévue. Vous continuerez de recevoir le Contenu jusqu'à ce que la période d'abonnement soit terminée. Les frais reliés à un abonnement annulé avant la fin de la période d'abonnement ne seront pas remboursés.

*Crédit/Politique de remboursement.* Les crédits et remboursements seront émis uniquement en conformité avec les termes affichés à l'adresse <http://support.roku.ca>. Pour plus de détails, rendez-vous à l'adresse <http://support.roku.ca> et saisissez les mots clés « politique crédit » dans la boîte de question.

### **Politique de confidentialité et consentement à l'utilisation des données**

La politique de confidentialité de Roku, disponible sur la page [www.roku.com/ca-fr/privacy](http://www.roku.com/ca-fr/privacy) (« **Politique de confidentialité** »), explique les politiques de Roku concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements que Vous fournissez par l'intermédiaire de la Télévision, des sites Internet de Roku ou de vos appareils mobiles. En acceptant d'être lié(e) par les conditions générales de la présente Entente, Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements Vous concernant, comme décrit dans la Politique de confidentialité. Vous devez prendre connaissance de la Politique de confidentialité avant de créer Votre Compte Roku, avant de relier la Télévision à tout Compte Roku existant et avant d'utiliser la Télévision. Les politiques et autres contenus des pages Web Roku visés par cette Entente peuvent être modifiés par Roku, de temps à autre, à sa seule discrétion, sans préavis.

### **Recherche vocale**

Si Vous la téléchargez sur Votre téléphone ou appareil mobile, l'application mobile Roku Vous permet d'utiliser Votre voix et la recherche vocale pour chercher du contenu sur Votre Télévision. Lorsque Vous choisissez d'utiliser la fonctionnalité de recherche vocale, Vous consentez à ce que Roku, ou un fournisseur tiers retenu par Roku, enregistre, traite et stocke Vos données vocales (p. ex., un enregistrement et l'interprétation de ce qui a été dit), et utilise ces données vocales conjointement avec d'autres renseignements sur Votre Télévision (p. ex., un identificateur de dispositifs), dans le but de Vous offrir des services liés à la recherche vocale, d'améliorer la précision et la qualité du service, et à toutes autres fins décrites dans la Politique de confidentialité de Roku. Pour en savoir plus sur la recherche vocale, consultez les pages FAQ du site Internet de Roku sur le site <http://support.roku.ca>.

### **Messages publicitaires et promotionnels**

Roku et les Fournisseurs de contenu se réservent le droit de Vous livrer et d'afficher des messages publicitaires et promotionnels via le Logiciel incorporé dans la Télévision et d'inclure lesdits messages publicitaires et promotionnels dans ou avec toute interface d'utilisateur, avis ou Contenu affiché par le biais du Logiciel incorporé dans la Télévision.

### **Aucune garantie de Roku**

La présente Entente régit uniquement Votre accès au Logiciel, à la Boutique de canaux et à Votre Compte Roku, ainsi que l'utilisation que Vous en faites. **Roku ne Vous offre aucune garantie en vertu des présentes.**

**SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE LA CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ CI-DESSUS ET DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA TÉLÉVISION, LES CODES SOUS LICENCE DISTINCTE, LE LOGICIEL ET LA BOUTIQUE DE CANAUX, DE MÊME QUE TOUS LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR CEUX-CI SONT DONNÉS « TELS QUELS » ET « EN FONCTION DE LEUR DISPONIBILITÉ », AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS**

**ET SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. PAR LES PRÉSENTES, ROKU (POUR ELLE-MÊME ET AU NOM DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES) SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET OBLIGATION EN RAPPORT AVEC CE QUI PRÉCÈDE, QU'ELLES SOIENT, EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES, INCLUANT, MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES ET AUTRES OBLIGATIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE FIABILITÉ OU DE DISPONIBILITÉ, D'EXACTITUDE, DE JOUISSANCE PAISIBLE, DE POSSESSION PAISIBLE, D'EFFORT DE RÉALISATION, D'ABSENCE DE VIRUS OU DE DILIGENCE ET DE COMPÉTENCE RAISONNABLES, ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. ROKU ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CONCÉDANTS DE LICENCE ET FOURNISSEURS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE (I) CONCERNANT L'ABSENCE DE PERTURBATIONS LORS DE VOTRE UTILISATION DE LA TÉLÉVISION, DU LOGICIEL, DES CODES SOUS LICENCE DISTINCTE OU DE LA BOUTIQUE DE CANAUX, (II) QUE LES FONCTIONS INCLUES OU LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR CEUX-CI RÉPONDRONT À VOS BESOINS, (III) QUE LE FONCTIONNEMENT DE CE QUI PRÉCÈDE SERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR OU (IV) QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS. AUCUN RENSEIGNEMENT OU CONSEIL ORAL OU ÉCRIT DONNÉ PAR NOUS OU NOS REPRÉSENTANTS AUTORISÉS RESPECTIFS NE CONSTITUE UNE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES EXCLUSIONS OU LES LIMITATIONS SUR LES GARANTIES IMPLICITES, PAR CONSÉQUENT, LES LIMITATIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS, LESQUELS VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.**

#### **Limitation de responsabilité**

**À CONDITION QUE CE NE SOIT PAS INTERDIT PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS NOUS, NOS CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU NOS FOURNISSEURS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE (I) TOUTE LÉSION CORPORELLE OU TOUT DOMMAGE MATÉRIEL; OU (II) TOUT DOMMAGE DIRECT, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE, INDIRECT OU PUNITIF OU POUR TOUTE PERTE DE REVENUS, PROFITS OU DONNÉES OU UTILISATION, OU POUR LES COÛTS DE REMPLACEMENT DE BIENS, SANS ÉGARD AU FONDEMENT (CONTRACTUEL OU DÉLICTEL, INCLUANT LA NÉGLIGENCE), RÉSULTANT DE OU RELIÉ À TOUT(E) TÉLÉVISION, COMPTE ROKU, BOUTIQUE DE CANAUX, LOGICIEL, CONTENU D'UNE TIERCE PARTIE, CODE SOUS LICENCE DISTINCTE OU VOTRE UTILISATION DE CEUX-CI. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ POUR CERTAINS DOMMAGES ET, PAR CONSÉQUENT, LES LIMITATIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, ET AUTREMENT REQUIS PAR D'AUTRES DISPOSITIONS QUE LA LOI EN VIGUEUR PORTANT SUR LES CAS DE BLESSURES CORPORELLES, VOUS CONVENEZ QUE (A) LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE TOTALE DE ROKU, DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU FOURNISSEURS, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ RELIÉE À TOUT(E) TÉLÉVISION, COMPTE ROKU, BOUTIQUE DE CANAUX, LOGICIEL, CONTENU D'UNE TIERCE PARTIE ET CODE SOUS LICENCE DISTINCTE NE DÉPASSE PAS CENT DOLLARS DES ÉTATS-UNIS (100 USD), ET (B) ROKU, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU FOURNISSEURS NE SERONT PAS TENUS RESPONSABLES EN VERTU DES PRÉSENTES POUR TOUT DOMMAGE DIRECT DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC LA TÉLÉVISION.**

#### **Contrôles à l'exportation**

Vous acceptez de ne pas télécharger tout Contenu ou le Logiciel, ni autrement exporter ou réexporter la Télévision ou le Logiciel à l'intérieur de (ou à un ressortissant ou résident de) Cuba, Irak, Libye, Corée du Nord, Iran, Syrie ou tout autre pays à qui les États-Unis ont imposé un embargo, ou vers quiconque figurant sur les documents du Ministère des Finances ou du Ministère de l'Économie des États-Unis dénommés respectivement « List of Specially Designated Nationals » et « Table of Denial Orders ». En utilisant la Télévision, la Boutique de canaux ou le Logiciel, Vous déclarez et garantissez que Vous n'êtes pas situé dans, sous le contrôle de, ni un ressortissant ou un résident d'un tel pays ou que Vous ne figurez pas sur un des documents mentionnés ci-dessus.

#### **Résolution de différend par Arbitrage, avec renonciation aux recours collectifs et choix de la Loi**

1 Vous et Roku acceptez d'être liés par les procédures énoncées ci-dessous afin de résoudre tout litige découlant de ou associé à un aspect de la présente Entente, qu'il soit basé sur un accord, la loi, un délit, une fraude, une déclaration trompeuse ou toute autre théorie juridique, y compris notamment les réclamations relatives à la présente Entente, sa création, son applicabilité, son exécution ou sa violation, et les réclamations associées à la promotion, au Logiciel, à la Télévision, au Compte Roku ou à la Boutique de canaux, ou à Votre utilisation de ceux-ci. De telles réclamations sont désignées individuellement comme étant une « Réclamation » et collectivement comme étant des « Réclamations ».

**2 VOUS ET ROKU CONSENTEZ À CE QUE TOUTE RÉCLAMATION ENTRE VOUS ET ROKU SOIT TRANCHÉE DE FAÇON DÉFINITIVE PAR ARBITRAGE, À L'EXCEPTION DES RÉCLAMATIONS QUI FIGURENT AU PARAGRAPHE 4 CI-APRÈS.** L'arbitrage doit avoir lieu dans le comté de Santa Clara, en Californie, et doit être administré par l'American Arbitration Association (l'« AAA ») suivant les règles en vigueur de l'AAA, incluant (le cas échéant) les Procédures Additionnelles de l'AAA concernant les différends de consommateurs. Soyez informé qu'il n'y a aucun juge ni jury en arbitrage. Les procédures d'arbitrage sont simplifiées et plus limitées que les règles applicables devant les tribunaux et la révision des décisions de l'arbitre par un tribunal est limitée. **VOUS ET ROKU CONSENTEZ DE PLUS À CE QUE CHACUN PUISSE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE SEULEMENT SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET NON À TITRE DE REQUÉRANT OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS TOUTE ACTION OU TOUT RECOURS COLLECTIF. L'ARBITRE NE PEUT CONSOLIDER OU JOINDRE PLUS D'UNE RÉCLAMATION PAR PERSONNE ET NE PEUT PRÉSIDER AUCUN RECOURS CONSOLIDÉ OU COLLECTIF. L'ARBITRE PEUT ACCORDER TOUTE FORME DE RÉPARATION (INCLUANT UNE RÉPARATION MONÉTAIRE, INJONCTION OU MESURE DÉCLARATOIRE) SUR UNE BASE INDIVIDUELLE SEULEMENT ET NE PEUT ACCORDER AUCUNE FORME DE RÉPARATION CONSOLIDÉE OU COLLECTIVE.** Nonobstant toute disposition contraire, si la renonciation au recours collectif prévue au présent paragraphe est jugée invalide ou non exécutoire ou si un arbitrage d'une Réclamation entre Vous et Roku est autorisé à procéder sur une base collective, ni Vous ni Roku ne serez dès lors autorisés à soumettre ladite Réclamation à l'arbitrage. La présente clause d'arbitrage est assujettie au Federal Arbitration Act. La décision de l'arbitre liera Vous et Roku et peut être homologuée par tout tribunal compétent.

**3** Vous trouverez les renseignements concernant l'AAA et la façon dont l'arbitrage est initié à l'adresse [www.adr.org](http://www.adr.org) ou en téléphonant au 800-778-7879. Pour toute Réclamation entre Vous et Roku de 75 000 USD et moins, Vous serez responsable des frais initiaux de demande d'arbitrage, jusqu'à concurrence du montant des frais initiaux de la demande que Vous auriez été appelé à payer pour une poursuite judiciaire initiée pour ces mêmes Réclamations à l'encontre de Roku devant les tribunaux. Si l'arbitre juge les Réclamations non frivoles, Roku paiera la différence entre de tels frais plus les frais de l'arbitrage. Pour toute Réclamation entre Vous et Roku qui excède 75 000 USD, si Vous êtes en mesure de démontrer que les frais de l'arbitrage sont prohibitifs par rapport aux frais de justice, Roku paiera le montant de Vos frais de demande réels et les frais de l'arbitrage, jugés nécessaires par l'arbitre afin d'éviter que les frais d'arbitrage ne deviennent prohibitifs par rapport aux frais de justice.

**4** Cette entente d'arbitrage ne s'applique pas à toute Réclamation (i) à laquelle une partie prend part afin de protéger ses droits de propriété intellectuelle (par exemple, brevet, droit d'auteur, marque de commerce, secret de commerce ou droits moraux, mais n'incluant pas les droits liés à la protection de ses renseignements personnels ou publicité) ou (ii) pouvant être présentée devant un tribunal de petites créances.

**5** Si cette entente d'arbitrage entre Vous et Roku est jugée invalide, non exécutoire ou inapplicable pour une Réclamation donnée, toute procédure visant à résoudre ladite Réclamation entre Vous et Roku devra dès lors être présentée exclusivement devant un tribunal fédéral ayant juridiction dans le District Nord de Californie ou un tribunal d'État du comté de Santa Clara en Californie. Vous consentez irrévocablement à la juridiction exclusive de ces tribunaux.

**6 Droit de rétractation sous 30 jours :** Vous avez le droit de Vous retirer de cette entente d'arbitrage en transmettant un avis écrit de Votre décision de Vous retirer à l'adresse suivante : Legal Department, Roku Inc., 12980 Saratoga Avenue, Suite D., Saratoga, Californie 95070, États-Unis à condition toutefois que le cachet de la poste de cet avis démontre qu'il ne s'est pas écoulé plus de 30 jours suivant le premier des événements à survenir entre : (i) l'achat de Votre Télévision, (ii) Votre réception de la Télévision, (iii) la création de Votre nouveau Compte Roku si Vous n'aviez pas déjà un Compte Roku avant d'utiliser Votre Télévision, (iv) l'association de Votre Télévision à tout Compte Roku, (v) l'utilisation ou l'accès à la Boutique de canaux ou (vi) l'utilisation, l'accès ou le téléchargement du Logiciel. Votre avis doit indiquer Votre prénom et nom complets, Votre adresse postale, Votre numéro de téléphone et Votre adresse courriel actuels, le nom du produit et le numéro de série afférent à Votre Télévision, ainsi qu'une copie de la preuve originale de l'achat de Votre Télévision. Si Vous transmettez un avis dans les délais impartis, en conformité avec le présent paragraphe 6, l'entente d'arbitrage ne s'appliquera ni à Vous ni à Roku. Si Vous ne transmettez pas cet avis dans les délais impartis, alors Vous consentez à être lié par cette entente d'arbitrage.

**7** Nonobstant toute disposition contraire de cette Entente, Vous reconnaissez que si Roku veut supprimer ou modifier substantiellement l'entente d'arbitrage ci-dessus, ladite suppression ou modification ne s'appliquera pas à une Réclamation individuelle entre Vous et Roku de laquelle Vous avez avisé Roku, préalablement à ladite suppression ou modification.

## **Choix de la Loi**

Cette Entente est régie par les lois de l'État de la Californie comme si elle avait été conclue par des résidents de la Californie, sans donner effet aux principes de conflit de lois pouvant trouver application en vertu d'une loi d'une autre juridiction.

## **Divers**

La présente Entente (et les Conditions d'utilisation de l'application mobile et du site Web de Roku, le cas échéant) représente les accords finaux, complets et exclusifs conclus entre Vous et Roku relativement à la Télévision, à la Boutique de canaux, au Compte Roku et au Logiciel. Elle remplace tout(e) proposition, publicité, déclaration, entente ou accord y afférent, antérieur ou contemporain, qu'ils soient écrits ou oraux, étant entendu que la présente Entente, nonobstant ce qui précède, n'a pas pour but de modifier ou de remplacer le Guide de renseignements du produit et toute autre documentation qui Vous sont fournis avec la Télévision. La renonciation à invoquer un cas de défaut à l'un des termes prévus à cette Entente ne doit pas constituer une renonciation à tout autre terme ou défaut qui y est prévu. Si une disposition de cette Entente est déclarée invalide ou non exécutoire par un tribunal compétent, les autres dispositions de l'Entente demeureront en vigueur et continueront d'avoir plein effet.

## **Coordonnées**

Si Vous désirez communiquer avec Roku, veuillez nous envoyer Votre courrier à l'adresse suivante : Roku, Inc., 12980, Saratoga Avenue, Suite D, Saratoga, CA 95070, États-Unis ou par courriel à l'adresse [customerservice@roku.com](mailto:customerservice@roku.com).

Copyright © 2008-2015 Roku, Inc. Tous droits réservés. Roku et le logo Roku sont des marques déposées de Roku, Inc.

\* \* \* \* \*

## **ENTENTE D'UTILISATEUR FINAL (POUR LE TÉLÉVISEUR SHARP ROKU)**

**IMPORTANT : LISEZ ATTENTIVEMENT LA PRÉSENTE ENTENTE SI VOUS DISEPOSEZ D'UN TÉLÉVISEUR SHARP ROKU. EXAMINEZ ÉGALEMENT LE GUIDE DE RENSEIGNEMENTS DU PRODUIT AVANT D'ALLUMER VOTRE TÉLÉVISEUR SHARP ROKU POUR LA PREMIÈRE FOIS.**

### **Objet et champ d'application de l'entente**

La présente Entente d'utilisateur final du téléviseur SHARP Roku (l'« Entente ») constitue l'accord légal conclu entre vous (« **Vous** ») et Roku, Inc. (« **Roku** », « **Nous** » ou « **Notre/Nos** ») régissant Votre utilisation de ce qui suit : (i) le micrologiciel et le logiciel préinstallés sur la télévision que Vous avez achetée et qui utilise la plateforme Roku pour lire du contenu numérique distribué par Internet (la « **Télévision** »), et les mises à jour du micrologiciel et du logiciel proposées par Roku pour la télévision (collectivement dénommées le « **Logiciel** »); et(ii) la Boutique de canaux Roku accessible via le menu sur l'écran de la Télévision (la « **Boutique de canaux** »). En créant un compte sur notre site Internet (un « **Compte Roku** ») ou en utilisant la Télévision, Vous consentez à être lié par les conditions générales de la présente Entente. Si Vous ne consentez pas à ces conditions générales, Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Logiciel ni à accéder à la Boutique de canaux. Si Vous ne consentez pas à ces conditions générales et que Vous êtes à l'intérieur de la période de temps allouée pour effectuer un retour selon la politique de retour applicable, Vous pouvez retourner la Télévision là où Vous l'avez obtenue pour remboursement, en conformité avec les dispositions de ladite politique de retour. Vous acceptez de procéder à une réinitialisation aux paramètres d'usine de la Télévision avant de la renvoyer. Pour obtenir des instructions sur la réinitialisation de votre Télévision, veuillez consulter le site <http://support.roku.ca>.

Aux fins de cette Entente, « **Canal** » signifie toute application pouvant être disponible de temps à autre dans la Boutique de Canaux, incluant, sans limitation, des applications pour accéder, afficher ou lire des vidéos, fichiers audio, photos, jeux, textes ou graphiques; « **Contenu** » signifie les vidéos, fichiers audio, photos, jeux, textes, graphiques et autre matériel audio ou visuel; et « **Fournisseur de contenu** » signifie toute tierce partie qui fournit de la vidéo, des fichiers audio, des photos, des jeux, du texte, des graphiques ou d'autre matériel audio ou visuel accessible par le biais de la Boutique de canaux et la Télévision.

Rév. mai 2015 (Lecteur et téléviseur Roku, Canada)

## **Modifications à la présente Entente**

Roku se réserve le droit de modifier la présente Entente en tout temps, en tout ou en partie, à son entière discrétion. De telles modifications seront effectives immédiatement suivant la publication de l'Entente modifiée sur le site Internet de Roku ou via la Télévision. À sa seule option, Roku peut aussi Vous aviser de telles modifications à l'Entente en Vous transmettant un avis à la dernière adresse de courriel que Vous avez fournie à Roku. Vous consentez à fournir des renseignements complets et précis au moment de créer Votre Compte Roku et Vous consentez à mettre à jour, sans délai, les renseignements qui s'y trouvent (incluant les coordonnées) afin de garder les renseignements complets et précis. Suivant la publication de l'Entente modifiée, de l'une ou l'autre des façons mentionnées ci-dessus, l'utilisation continue de Votre Télévision ou l'accès continu à votre Compte Roku, constituera Votre consentement exprès à être lié par les conditions générales de l'Entente modifiée. Vous comprenez que si Vous ne consentez pas aux conditions générales de l'Entente modifiée, Roku peut retirer le droit qui Vous est accordé d'utiliser le Logiciel, limiter Votre accès à Votre Compte Roku et à la Boutique de canaux et/ou cesser de fournir toute mise à jour, mise à niveau ou amélioration de Votre Télévision.

## **Utilisation autorisée et restrictions**

Le Logiciel et la Boutique de canaux sont destinés à un usage personnel et non commercial uniquement. La copie ou la distribution de tout Logiciel ou Contenu délivré par le biais du Logiciel dans la Télévision est strictement défendue. Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser la Télévision pour accéder, ou tenter d'accéder, à tout Contenu en dehors du pays ou de l'emplacement approuvé par Roku ou le tiers ayant fourni un tel Contenu. Excepté lorsque expressément prévu aux termes de l'Entente, aucun droit de propriété intellectuelle ne Vous est consenti dans le Logiciel, la Boutique de canaux ou le Contenu, incluant, sans limitation, tout droit sur des brevets, inventions, améliorations, design, marques de commerce ou droits d'auteur, ni aucun droit sur tout renseignement confidentiel ou secret de commerce. Tous les droits qui ne sont pas expressément consentis en Votre faveur aux termes de la présente Entente sont réservés exclusivement à Roku ou à une tierce partie licenciée désignée. Vous ne pouvez retirer ou altérer une marque de commerce, un logo, un droit d'auteur ou un autre avis de propriété intellectuelle sur ou dans la Télévision, le Logiciel ou le Contenu.

Le Logiciel est la propriété de Roku ou d'une tierce partie licenciée désignée et peut être utilisé uniquement avec la Télévision. Sous réserve des termes de la présente Entente et, le cas échéant, des licences de tiers applicables, Roku consent en Votre faveur une licence non exclusive et non cessible Vous permettant d'utiliser le Logiciel et toute version mise à jour qui pourra Vous être fournie par Roku uniquement tel qu'incorporé dans la Télévision. Ceci constitue une licence et non une vente. Vous n'êtes pas autorisé(e) à : (i) copier, céder, accorder une sous-licence, louer ou vendre le Logiciel; (ii) distribuer ou autrement transférer le Logiciel en faveur de quiconque, sauf tel qu'incorporé dans la Télévision, à condition toutefois que Vous ne reteniez pas une quelconque copie du Logiciel et que le destinataire du Logiciel lise et accepte les conditions générales de cette Entente (incluant ses amendements); (iii) modifier, adapter, altérer, traduire ou créer un dérivé du Logiciel (sauf si, et uniquement dans la mesure où, l'une quelconque des restrictions précédentes est interdite par la loi applicable, ou dans la mesure autorisée par les conditions de licence régissant tout code placé sous une licence distincte et qui serait inclus dans le Logiciel); (iv) décompiler, désassembler, procéder à une ingénierie inverse ou autrement dériver le code source ou tenter de dériver le code source du Logiciel; (v) neutraliser, contourner et interférer avec un quelconque mécanisme de sécurité ou une mesure de contrôle d'accès; ou (vi) permettre que soit effectué par un tiers, pour Votre bénéfice, l'un ou l'autre des éléments mentionnés ci-dessus. Cette licence ne confère aucun droit d'obtenir de futures mises à niveau, mises à jour ou suppléments sur un Logiciel. Votre droit d'utiliser le Logiciel, la Télévision, la Boutique de canaux ou Votre Compte Roku sera immédiatement révoqué en cas de violation des dispositions applicables de la présente Entente.

## **Mises à jour logicielles**

**ROKU SE RÉSERVE LE DROIT DE METTRE À JOUR LE LOGICIEL DE TEMPS À AUTRE, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, ET DE FOURNIR DES MISES À JOUR DE VOTRE TÉLÉVISION VIA INTERNET, INCLUANT DES CORRECTIFS DE BOGUES ET DES MISES À JOUR SUSCEPTIBLES D'AJOUTER, DE MODIFIER OU DE RETIRER DES FONCTIONS ET CARACTÉRISTIQUES, INCLUANT, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LE CHANGEMENT DE L'INTERFACE D'UTILISATION OU LA MANIÈRE D'ACCÉDER AU CONTENU PAR LE BIAIS DE LA TÉLÉVISION.**

## **Code placé sous une licence distincte**

Certains composants logiciels du Logiciel sont offerts sous des conditions de licence tierce distinctes (« **Code placé sous une licence distincte** »), et votre droit d'utilisation d'un tel code est régi par les conditions dudit code. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site [www.roku.com/ca-fr/separatelylicensedcode](http://www.roku.com/ca-fr/separatelylicensedcode).



## **Accès au Contenu : Comptes Roku**

Définitions supplémentaires applicables à cette section :

« **Programmation payante** » signifie le Contenu spécifique disponible pour les utilisateurs finaux de la Télévision qui consentent à payer les frais applicables pour accéder au Contenu.

« **Frais unique** » signifie les frais uniques payables pour accéder à la Programmation payante sélectionnée.

« **Canal privé** » désigne un Canal qui est accessible en saisissant sur le site Web de Roku un code de lien fourni par un développeur.

« **Canal public** » désigne un Canal qui est généralement disponible pour tous les utilisateurs Roku et visible dans la Boutique de canaux.

« **Frais d'abonnement** » désigne des frais mensuels ou annuels facturés pour accéder à la Programmation payante sélectionnée.

Ouvrir un compte

La Télévision est activée pour Vous permettre d'accéder au Contenu fourni par les différents Fournisseurs de contenu. Afin d'accéder au Contenu disponible par le biais de la Télévision, Vous devez créer un compte Roku sur le site Internet de Roku et fournir Votre numéro de carte de crédit ou les renseignements de Votre compte PayPal sur lequel Vos frais de Programmation payante seront facturés. Si Vous le désirez, un NIP peut être requis pour accéder à certaines Programmes payantes. Si vous préférez utiliser un NIP, Vous devez choisir votre NIP au moment d'établir Vos préférences dans votre Compte Roku. Par le biais de Votre Compte Roku, Vous aurez l'opportunité d'examiner le résumé mensuel de Vos frais. De plus, pour certains Contenus, vous devrez peut-être maintenir Votre compte actif et valide, en règle auprès d'un ou de plusieurs Fournisseurs de contenu. Vous devez respecter les termes de la présente Entente et des services Roku, ainsi que de tout Fournisseur de contenu proposant le Contenu auquel Vous aurez choisi d'accéder. Roku peut ajouter ou retirer des Fournisseurs de contenu, Canal et/ou Contenu, de temps à autre, à son entière discrétion. Roku se réserve le droit de Vous retirer l'accès, à partir de Votre Télévision, à tout Contenu et/ou Canal si Roku a des raisons de croire que la Télévision est volée, piratée ou compromise ou que le Contenu ou le Canal n'est pas dûment autorisé, viole une loi ou a été fourni par un Fournisseur de contenu en violation avec toute entente entre le Fournisseur de contenu et Roku. Vous avez la responsabilité de vous assurer que tout Contenu interdit au mineur n'est pas vu par une personne n'ayant pas l'âge minimal requis, comme déterminé par la loi, la réglementation ou le Fournisseur de contenu.

Frais et droits

Lorsque Roku administre et traite Vos paiements pour la Programmation payante, les termes suivants s'appliquent :

*Frais uniques de programmation.* Pour les Canaux publics, Votre compte sera facturé en totalité lorsque Vous confirmez Votre achat d'accès à un Canal. En ce qui concerne les Canaux privés, un montant Vous sera facturé une fois que le Canal apparaît comme option dans Votre gamme de Canaux et après que Vous avez confirmé Votre achat de l'accès à ce Canal. En ce qui concerne le Contenu et les services achetés de tout Canal public ou privé, Votre compte sera facturé en totalité une fois Votre achat confirmé.

*Abonnement à la Programmation payante.* Votre sélection initiale à l'Abonnement de la Programmation payante déterminera la date de facturation pour tous les Frais d'abonnement mensuel et annuel futurs. Tous les Frais d'Abonnement seront facturés pour la durée complète de la période d'Abonnement applicable, c'est-à-dire pour le mois ou l'année, selon le cas, au moment de la demande d'Abonnement et calculés au prorata des mois applicables. Lorsque le premier mois est facturé au prorata, le deuxième mois et tous les autres frais subséquents applicables à Votre compte le seront pour le plein montant des Frais d'Abonnement mensuel ou annuel, le cas échéant.

*Taxe de vente.* Votre achat peut être assujéti à une taxe de vente, laquelle peut ne pas être incluse dans les prix affichés sur l'écran d'achat. Si un article acheté est assujéti à une taxe de vente, ladite taxe apparaîtra sur la facture afférente à cet achat. Le montant de la taxe facturée sur Votre achat dépendra de divers facteurs, incluant l'article acheté et le taux de taxe applicable en vigueur au moment de Votre achat. Ces facteurs peuvent varier entre le moment où Vous passez commande et le moment où l'autorisation de paiement sur la carte de crédit est obtenue, ce qui peut avoir une incidence sur le calcul de la taxe de vente.

*Renouvellements et annulations.* Tous les abonnements seront automatiquement renouvelés jusqu'à ce qu'ils soient annulés par Vous. Les détails concernant l'annulation d'un abonnement sont disponibles en saisissant les mots clés « annuler abonnement » dans la boîte de question à l'adresse <http://support.roku.ca>. Si un abonnement est annulé

au cours de la période d'abonnement, l'abonnement se terminera uniquement à la fin de la période prévue. Vous continuerez de recevoir le Contenu jusqu'à ce que la période d'abonnement soit terminée. Les frais reliés à un abonnement annulé avant la fin de la période d'abonnement ne seront pas remboursés.

Crédit/Politique de remboursement. Les crédits et remboursements seront émis uniquement en conformité avec les termes affichés à l'adresse <http://support.roku.ca>. Pour plus de détails, rendez-vous à l'adresse <http://support.roku.ca> et saisissez les mots clés « politique crédit » dans la boîte de question.

### **Politique de confidentialité et consentement à l'utilisation des données**

La politique de confidentialité de Roku, disponible sur la page [www.roku.com/ca-fr/privacy](http://www.roku.com/ca-fr/privacy) (« **Politique de confidentialité** »), explique les politiques de Roku concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements que Vous fournissez par l'intermédiaire de la Télévision, des sites Internet de Roku ou de vos appareils mobiles. En acceptant d'être lié(e) par les conditions générales de la présente Entente, Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements Vous concernant, comme décrit dans la Politique de confidentialité. Vous devez prendre connaissance de la Politique de confidentialité avant de créer Votre Compte Roku, avant de relier la Télévision à tout Compte Roku existant et avant d'utiliser la Télévision. Les politiques et autres contenus des pages Web Roku visés par cette Entente peuvent être modifiés par Roku, de temps à autre, à sa seule discrétion, sans préavis.

### **Recherche vocale**

Si Vous la téléchargez sur Votre téléphone ou appareil mobile, l'application mobile Roku Vous permet d'utiliser Votre voix et la recherche vocale pour chercher du contenu sur Votre Télévision. Lorsque Vous choisissez d'utiliser la fonctionnalité de recherche vocale, Vous consentez à ce que Roku, ou un fournisseur tiers retenu par Roku, enregistre, traite et stocke Vos données vocales (p. ex., un enregistrement et l'interprétation de ce qui a été dit), et utilise ces données vocales conjointement avec d'autres renseignements sur Votre Télévision (p. ex., un identificateur de dispositifs), dans le but de Vous offrir des services liés à la recherche vocale, d'améliorer la précision et la qualité du service, et à toutes autres fins décrites dans la Politique de confidentialité de Roku. Pour en savoir plus sur la recherche vocale, consultez les pages FAQ du site Internet de Roku sur le site <http://support.roku.ca>.

### **Messages publicitaires et promotionnels**

Roku et les Fournisseurs de contenu se réservent le droit de Vous livrer et d'afficher des messages publicitaires et promotionnels via le Logiciel incorporé dans la Télévision et d'inclure lesdits messages publicitaires et promotionnels dans ou avec toute interface d'utilisateur, avis ou Contenu affiché par le biais du Logiciel incorporé dans la Télévision.

### **Aucune garantie de Roku**

La présente Entente régit uniquement Votre accès au Logiciel, à la Boutique de canaux et à Votre Compte Roku, ainsi que l'utilisation que Vous en faites. **Roku ne Vous offre aucune garantie en vertu des présentes.**

**SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE LA CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ CI-DESSUS ET DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA TÉLÉVISION, LES CODES SOUS LICENCE DISTINCTE, LE LOGICIEL ET LA BOUTIQUE DE CANAUX, DE MÊME QUE TOUS LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR CEUX-CI SONT DONNÉS « TELS QUELS » ET « EN FONCTION DE LEUR DISPONIBILITÉ », AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS ET SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. PAR LES PRÉSENTES, ROKU (POUR ELLE-MÊME ET AU NOM DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES) SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET OBLIGATION EN RAPPORT AVEC CE QUI PRÉCÈDE, QU'ELLES SOIENT, EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES, INCLUANT, MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES ET AUTRES OBLIGATIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE FIABILITÉ OU DE DISPONIBILITÉ, D'EXACTITUDE, DE JOUISSANCE PAISIBLE, DE POSSESSION PAISIBLE, D'EFFORT DE RÉALISATION, D'ABSENCE DE VIRUS OU DE DILIGENCE ET DE COMPÉTENCE RAISONNABLES, ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. ROKU ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CONCÉDANTS DE LICENCE ET FOURNISSEURS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE (I) CONCERNANT L'ABSENCE DE PERTURBATIONS LORS DE VOTRE UTILISATION DE LA TÉLÉVISION, DU LOGICIEL, DES CODES SOUS LICENCE DISTINCTE OU DE LA BOUTIQUE DE CANAUX, (II) QUE LES FONCTIONS INCLUES OU LES SERVICES EXÉCUTÉS OU FOURNIS PAR CEUX-CI RÉPONDENT À VOS BESOINS, (III) QUE LE FONCTIONNEMENT DE CE QUI PRÉCÈDE SERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR OU (IV) QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS. AUCUN RENSEIGNEMENT OU CONSEIL ORAL OU ÉCRIT DONNÉ PAR NOUS OU**

**NOS REPRÉSENTANTS AUTORISÉS RESPECTIFS NE CONSTITUE UNE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES EXCLUSIONS OU LES LIMITATIONS SUR LES GARANTIES IMPLICITES, PAR CONSÉQUENT, LES LIMITATIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS, LESQUELS VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.**

#### **Limitation de responsabilité**

**À CONDITION QUE CE NE SOIT PAS INTERDIT PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS NOUS, NOS CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU NOS FOURNISSEURS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE (I) TOUTE LÉSION CORPORELLE OU TOUT DOMMAGE MATÉRIEL; OU (II) TOUT DOMMAGE DIRECT, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE, INDIRECT OU PUNITIF OU POUR TOUTE PERTE DE REVENUS, PROFITS OU DONNÉES OU UTILISATION, OU POUR LES COÛTS DE REMPLACEMENT DE BIENS, SANS ÉGARD AU FONDEMENT (CONTRACTUEL OU DÉLICTEUX, INCLUANT LA NÉGLIGENCE), RÉSULTANT DE OU RELIÉ À TOUT(E) TÉLÉVISION, COMPTE ROKU, BOUTIQUE DE CANAUX, LOGICIEL, CONTENU D'UNE TIERCE PARTIE, CODE SOUS LICENCE DISTINCTE OU VOTRE UTILISATION DE CEUX-CI. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ POUR CERTAINS DOMMAGES ET, PAR CONSÉQUENT, LES LIMITATIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, ET AUTREMENT REQUIS PAR D'AUTRES DISPOSITIONS QUE LA LOI EN VIGUEUR PORTANT SUR LES CAS DE BLESSURES CORPORELLES, VOUS CONVENEZ QUE (A) LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE TOTALE DE ROKU, DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU FOURNISSEURS, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ RELIÉE À TOUT(E) TÉLÉVISION, COMPTE ROKU, BOUTIQUE DE CANAUX, LOGICIEL, CONTENU D'UNE TIERCE PARTIE ET CODE SOUS LICENCE DISTINCTE NE DÉPASSE PAS CENT DOLLARS DES ÉTATS-UNIS (100 USD), ET (B) ROKU, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CONCÉDANTS DE LICENCE ET/OU FOURNISSEURS NE SERONT PAS TENUS RESPONSABLES EN VERTU DES PRÉSENTES POUR TOUT DOMMAGE DIRECT DÉCOULANT DE OU EN LIEN AVEC LA TÉLÉVISION.**

#### **Contrôles à l'exportation**

Vous acceptez de ne pas télécharger tout Contenu ou le Logiciel, ni autrement exporter ou réexporter la Télévision ou le Logiciel à l'intérieur de (ou à un ressortissant ou résident de) Cuba, Irak, Libye, Corée du Nord, Iran, Syrie ou tout autre pays à qui les États-Unis ont imposé un embargo, ou vers quiconque figurant sur les documents du Ministère des Finances ou du Ministère de l'Économie des États-Unis dénommés respectivement « List of Specially Designated Nationals » et « Table of Denial Orders ». En utilisant la Télévision, la Boutique de canaux ou le Logiciel, Vous déclarez et garantissez que Vous n'êtes pas situé dans, sous le contrôle de, ni un ressortissant ou un résident d'un tel pays ou que Vous ne figurez pas sur un des documents mentionnés ci-dessus.

#### **Résolution de différend par Arbitrage, avec renonciation aux recours collectifs et choix de la Loi**

1 Vous et Roku acceptez d'être liés par les procédures énoncées ci-dessous afin de résoudre tout litige découlant de ou associé à un aspect de la présente Entente, qu'il soit basé sur un accord, la loi, un délit, une fraude, une déclaration trompeuse ou toute autre théorie juridique, y compris notamment les réclamations relatives à la présente Entente, sa création, son applicabilité, son exécution ou sa violation, et les réclamations associées à la promotion, au Logiciel, à la Télévision, au Compte Roku ou à la Boutique de canaux, ou à Votre utilisation de ceux-ci. De telles réclamations sont désignées individuellement comme étant une « Réclamation » et collectivement comme étant des « Réclamations ».

2 **VOUS ET ROKU CONSENTEZ À CE QUE TOUTE RÉCLAMATION ENTRE VOUS ET ROKU SOIT TRANCHÉE DE FAÇON DÉFINITIVE PAR ARBITRAGE, À L'EXCEPTION DES RÉCLAMATIONS QUI FIGURENT AU PARAGRAPHE 4 CI-APRÈS.** L'arbitrage doit avoir lieu dans le comté de Santa Clara, en Californie, et doit être administré par l'American Arbitration Association (l'« AAA ») suivant les règles en vigueur de l'AAA, incluant (le cas échéant) les Procédures Additionnelles de l'AAA concernant les différends de consommateurs. Soyez informé qu'il n'y a aucun juge ni jury en arbitrage. Les procédures d'arbitrage sont simplifiées et plus limitées que les règles applicables devant les tribunaux et la révision des décisions de l'arbitre par un tribunal est limitée. **VOUS ET ROKU CONSENTEZ DE PLUS À CE QUE CHACUN PUISSE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT SUR UNE BASE INDIVIDUELLE ET NON À TITRE DE REQUÉRANT OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS TOUTE ACTION OU TOUT RECOURS COLLECTIF. L'ARBITRE NE PEUT CONSOLIDER OU JOINDRE PLUS D'UNE RÉCLAMATION PAR PERSONNE ET NE PEUT PRÉSIDER AUCUN RECOURS CONSOLIDÉ OU COLLECTIF. L'ARBITRE PEUT ACCORDER TOUTE FORME DE RÉPARATION (INCLUANT UNE RÉPARATION MONÉTAIRE, INJONCTION OU MESURE**

**DÉCLARATOIRE) SUR UNE BASE INDIVIDUELLE SEULEMENT ET NE PEUT ACCORDER AUCUNE FORME DE RÉPARATION CONSOLIDÉE OU COLLECTIVE.** Nonobstant toute disposition contraire, si la renonciation au recours collectif prévue au présent paragraphe est jugée invalide ou non exécutoire ou si un arbitrage d'une Réclamation entre Vous et Roku est autorisé à procéder sur une base collective, ni Vous ni Roku ne serez dès lors autorisés à soumettre ladite Réclamation à l'arbitrage. La présente clause d'arbitrage est assujettie au Federal Arbitration Act. La décision de l'arbitre liera Vous et Roku et peut être homologuée par tout tribunal compétent.

3 Vous trouverez les renseignements concernant l'AAA et la façon dont l'arbitrage est initié à l'adresse [www.adr.org](http://www.adr.org) ou en téléphonant au 800-778-7879. Pour toute Réclamation entre Vous et Roku de 75 000 USD et moins, Vous serez responsable des frais initiaux de demande d'arbitrage, jusqu'à concurrence du montant des frais initiaux de la demande que Vous auriez été appelé à payer pour une poursuite judiciaire initiée pour ces mêmes Réclamations à l'encontre de Roku devant les tribunaux. Si l'arbitre juge les Réclamations non frivoles, Roku paiera la différence entre de tels frais plus les frais de l'arbitrage. Pour toute Réclamation de l'arbitrage. Pour toute Réclamation entre Vous et Roku qui excède 75 000 USD, si Vous êtes en mesure de démontrer que les frais de l'arbitrage sont prohibitifs par rapport aux frais de justice, Roku paiera le montant de Vos frais de demande réels et les frais de l'arbitrage, jugés nécessaires par l'arbitre afin d'éviter que les frais d'arbitrage ne deviennent prohibitifs par rapport aux frais de justice.

4 Cette entente d'arbitrage ne s'applique pas à toute Réclamation (i) à laquelle une partie prend part afin de protéger ses droits de propriété intellectuelle (par exemple, brevet, droit d'auteur, marque de commerce, secret de commerce ou droits moraux, mais n'incluant pas les droits liés à la protection de ses renseignements personnels ou publicité) ou (ii) pouvant être présentée devant un tribunal de petites créances.

5 Si cette entente d'arbitrage entre Vous et Roku est jugée invalide, non exécutoire ou inapplicable pour une Réclamation donnée, toute procédure visant à résoudre ladite Réclamation entre Vous et Roku devra dès lors être présentée exclusivement devant un tribunal fédéral ayant juridiction dans le District Nord de Californie ou un tribunal d'État du comté de Santa Clara en Californie. Vous consentez irrévocablement à la juridiction exclusive de ces tribunaux.

6 **Droit de rétractation sous 30 jours :** Vous avez le droit de Vous retirer de cette entente d'arbitrage en transmettant un avis écrit de Votre décision de Vous retirer à l'adresse suivante : Legal Department, Roku Inc., 12980 Saratoga Avenue, Suite D., Saratoga, Californie 95070, États-Unis à condition toutefois que le cachet de la poste de cet avis démontre qu'il ne s'est pas écoulé plus de 30 jours suivant le premier des événements à survenir entre : (i) l'achat de Votre Télévision, (ii) Votre réception de la Télévision, (iii) la création de Votre nouveau Compte Roku si Vous n'aviez pas déjà un Compte Roku avant d'utiliser Votre Télévision, (iv) l'association de Votre Télévision à tout Compte Roku, (v) l'utilisation ou l'accès à la Boutique de canaux ou (vi) l'utilisation, l'accès ou le téléchargement du Logiciel. Votre avis doit indiquer Votre prénom et nom complets, Votre adresse postale, Votre numéro de téléphone et Votre adresse courriel actuels, le nom du produit et le numéro de série afférent à Votre Télévision, ainsi qu'une copie de la preuve originale de l'achat de Votre Télévision. Si Vous transmettez un avis dans les délais impartis, en conformité avec le présent paragraphe 6, l'entente d'arbitrage ne s'appliquera ni à Vous ni à Roku. Si Vous ne transmettez pas cet avis dans les délais impartis, alors Vous consentez à être lié par cette entente d'arbitrage.

7 Nonobstant toute disposition contraire de cette Entente, Vous reconnaissez que si Roku veut supprimer ou modifier substantiellement l'entente d'arbitrage ci-dessus, ladite suppression ou modification ne s'appliquera pas à une Réclamation individuelle entre Vous et Roku de laquelle Vous avez avisé Roku, préalablement à ladite suppression ou modification.

#### **Choix de la Loi**

Cette Entente est régie par les lois de l'État de la Californie comme si elle avait été conclue par des résidents de la Californie, sans donner effet aux principes de conflit de lois pouvant trouver application en vertu d'une loi d'une autre juridiction.

#### **Divers**

La présente Entente (et les Conditions d'utilisation de l'application mobile et du site Web de Roku, le cas échéant) représente les accords finaux, complets et exclusifs conclus entre Vous et Roku relativement à la Télévision, à la Boutique de canaux, au Compte Roku et au Logiciel. Elle remplace tout(e) proposition, publicité, déclaration, entente ou accord y afférent, antérieur ou contemporain, qu'ils soient écrits ou oraux, étant entendu que la présente Entente, nonobstant ce qui précède, n'a pas pour but de modifier ou de remplacer le Guide de renseignements du produit et toute autre documentation qui Vous sont fournis avec la Télévision. La renonciation à invoquer un cas de défaut à l'un des termes prévus à cette Entente ne doit pas constituer une renonciation à tout autre terme ou défaut qui y est prévu. Si une disposition de cette Entente est déclarée invalide ou non

exécutoire par un tribunal compétent, les autres dispositions de l'Entente demeureront en vigueur et continueront d'avoir plein effet.

**Coordonnées**

Si Vous désirez communiquer avec Roku, veuillez nous envoyer Votre courrier à l'adresse suivante : Roku, Inc., 12980, Saratoga Avenue, Suite D, Saratoga, CA 95070, États-Unis ou par courriel à l'adresse [customerservice@roku.com](mailto:customerservice@roku.com).

Copyright © 2008-2015 Roku, Inc. Tous droits réservés. Roku et le logo Roku sont des marques déposées de Roku, Inc.